

**9 octobre 1966, Granby**

**Congrès de l'Association du Barreau rural**

L'Association du Barreau rural milite, très activement et très intelligemment, en faveur d'une décentralisation de l'administration judiciaire. Sur ce point, entre autres, je puis vous dire que la philosophie qui vous anime concorde parfaitement avec celle de votre gouvernement.

Dans l'un des mémoires que vous avez soumis l'an dernier à l'appui de votre thèse, j'ai trouvé une démonstration qui ne m'a pas surpris, mais qui a dû en surprendre d'autres. On y établit en effet que loin de remédier aux lenteurs de la justice, la centralisation fait obstacle à la solution de ce problème.

Beaucoup de gens s'imaginent que plus on centralise, plus on y gagne en efficacité. Or, c'est généralement le contraire qui est vrai. C'est en laissant régler les problèmes, dans toute la mesure du possible, par ceux qui en ont une connaissance directe et quotidienne qu'on évite les détours et les complications inutiles. Il en résulte d'importantes économies de temps et d'argent.

Voilà pourquoi j'ai toujours été, pour ma part, un partisan convaincu de la décentralisation, pas seulement sur le plan constitutionnel, mais sur tous les autres plans. Quand on parle de revitaliser les régions rurales du Québec, on est porté à penser d'abord à la décentralisation industrielle ou, pour être plus exact, à l'aménagement décentralisé de l'industrie, puisqu'il ne s'agit pas de transporter ailleurs les entreprises déjà installées en milieu urbain, mais de favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles là où il est important de créer de nouveaux pôles d'attraction, de façon qu'il n'y ait pas seulement, comme l'écrivait jadis M. Gérard Filion, « Montréal et le désert québécois ». À y regarder de plus près cependant, on s'aperçoit que l'équilibre industriel n'est pas le seul qu'il faille rechercher. Non seulement n'est-il pas le seul, mais il devient lui-même impossible à réaliser si l'on ne fait pas porter l'effort de décentralisation sur bien d'autres domaines en même temps.

Je ne mentionnerai que quelques-uns de ces domaines, à titre d'exemples. Décentralisation des élites d'abord. Car si les régions rurales se vident de leurs meilleurs éléments, où trouvera-t-on les animateurs capables de leur insuffler une vitalité nouvelle? Vous, du Barreau rural, vous êtes précisément de ces élites qui, loin d'avoir perdu contact avec le milieu dont elles sont issues, continuent de faire corps avec lui et peuvent en conséquence le comprendre mieux que quiconque et contribuer à le transformer de l'intérieur.

Décentralisation du savoir et de la culture. Car je ne vois pas comment on pourrait dissocier le progrès matériel du progrès intellectuel. Le premier ne peut être que l'incarnation dans les faits d'un effort d'intelligence. C'est pourquoi il est extrêmement important de rendre accessibles aux régions rurales non seulement les moyens d'acquérir une instruction de base de plus en plus poussée, mais aussi le bénéfice de tous ces instruments indispensables de culture qui ne doivent pas être l'apanage exclusif des grandes agglomérations urbaines, comme le théâtre, les concerts, les expositions d'arts plastiques et, bien entendu, les bibliothèques.

Décentralisation des capitaux. Car il n'y a pas d'industrialisation possible sans investissements. Si les épargnes des populations rurales sont constamment drainées vers les villes, par toutes sortes de canaux, comment répondre aux besoins des économies régionales? Décentralisation administrative aussi, ce qui n'implique pas seulement l'installation de bureaux où les populations locales pourront traiter sur place avec les principaux ministères ou services de l'État, mais surtout le respect de l'autonomie des municipalités, des commissions scolaires et autres corps intermédiaires démocratiquement constitués, par lesquels les citoyens d'une localité ou d'une région peuvent se gouverner eux-mêmes dans les domaines qui sont de leur ressort. En d'autres termes, il ne faut pas décentraliser seulement les haut-parleurs, pour mieux transmettre partout les directives de l'État, mais aussi les microphones, les lieux de décision, les organes qui permettent au peuple de s'exprimer et de participer à l'élaboration du bien commun, Autrement, comment instaurer entre gouvernants et gouvernés un dialogue constructif et permanent? Nous n'aurions qu'un immense monologue, et l'on sait trop ce qui en résulte.

Décentralisation enfin de tous les services, y compris bien entendu celui qui vous préoccupe davantage, celui de l'administration judiciaire, des tribunaux. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui quelles décisions prendra le cabinet, sur la recommandation de mon collègue et ami le ministre de la Justice. J'ai voulu simplement vous montrer quelle est la philosophie qui nous anime et dans quel esprit nous étudierons vos demandes. Les décisions qui vous concernent, nous ne voulons pas les prendre seuls, mais avec vous. Nous voulons qu'elles résultent d'une confrontation sereine de tous les points de vue, à la lumière du bien commun.

Vous avez raison de dire qu'il ne peut pas y avoir de justice égale pour tous si l'on ne prend pas les mesures nécessaires pour mettre l'appareil judiciaire à la portée de tous. Vous avez raison de dire qu'il faut accélérer la marche de la justice. Nous proposons dans notre programme un certain nombre de mesures qui devraient aider à atteindre ces objectifs. Je songe non seulement à l'augmentation du nombre des juges, mais aussi à d'autres réformes comme celles-ci: – abaissement de l'âge de la retraite obligatoire pour les membres de la magistrature; – faculté pour les tribunaux de tenir des séances du soir en certains cas; – multiplication des arbitrages conventionnels, le gouvernement assumant le paiement des arbitres; – établissement d'un tribunal spécial pour les causes résultant d'accidents d'automobile; – adoption des mesures nécessaires pour que seuls les prévenus accusés en vertu du code criminel soient jugés par les cours criminelles; – obligation pour le gouvernement de payer les déboursés de la défense lorsque le prévenu est libéré ou acquitté; etc.

Je vous demande d'étudier ces propositions et de nous aider à les mettre en pratique sans jamais perdre de vue le but à atteindre, qui est d'assurer le prestige et l'efficacité de notre système judiciaire, dans le meilleur intérêt de toute la communauté québécoise.